



Négociations Annuelles Obligatoires 2014 : C'est parti !!!



Le 31 janvier a eu lieu la première réunion sur les NAO 2014. Un calendrier a été arrêté pour mener à bien les discussions, le voici :

NAO1 : 31 janvier 2014, NAO2 : 12 février 2014-10h00, NAO3 : 19 février 2014-10h00, NAO4 : 20 février 2014-15h00, et plus si affinités...

Un état de l'accord 2013 a été fait également lors de la première réunion. Le document fourni par la direction est à affiner, il manque encore certaines valeurs afin de pouvoir réellement comparer l'ensemble des données.

Cependant, nous avons pu analyser quelques chiffres. En voici la synthèse :

- **La masse salariale des cadres augmente depuis 3 ans** alors que celles des ouvriers et des ETAM baissent.
- Dans un contexte d'augmentation générale se situant à 2,5% en 2013, **les 10 plus fortes rémunérations ont augmentées de 5% par rapport à 2012.** Ce qui reste encore bien supérieur à la moyenne des salariés du site d'Octeville !
- **L'augmentation générale moyenne pour les non cadres a été de 62,18€, celle des cadres de 138€.**
- **23% des non cadres ont eu une Augmentation Individuelle** (0,2% de budget en 2013 attribué à 57% d'hommes et 43% de femmes).
- **Près de 10% des non cadres ont un rattrapage** (0,1% de budget). **Le rattrapage moyen sur salaire de base a été de 124€.**
- **31% des non cadres en temps partiel ont eu une Augmentation Individuelle** contre 60% des cadres en temps partiel.
- **80% des cadres ont eu une Augmentation Individuelle.**
- **Le montant mini du bonus cadre distribué a été de 549€** contre 104€ pour les non cadres. **Le montant maxi du bonus cadre a été de 6459€** contre 1708€ pour les non cadres.

Vous comprendrez que notre objectif n'est pas d'opposer les cadres aux non cadres, mais les chiffres sont factuels et montrent la politique salariale menée par la direction.

Concernant l'inflation, l'indice des prix à la consommation donné par l'Insee, se situait à 0,7% à fin décembre 2013. **Cependant, la moyenne sur un an devrait se situer aux alentours des 1,2%.** Mais cela ne reste qu'un indice des prix, car, comme vous le savez, dans cette moyenne sont regroupés tous les produits de consommation, les besoins journaliers (alimentation, logement, habillement, énergie...) mais aussi les produits qui ne sont pas de première nécessité (multimédia, communication, voyages, autres biens et services...).

D'autre part, voici notre analyse des différentes augmentations subies en 2013 et début 2014 :

ENSEMBLE	Variation sur les 12 derniers mois 2013	Prévision 2014	ENSEMBLE	Variation sur les 12 derniers mois 2013	Prévision 2014
EDF	+ 7,5 %	+ 5% et + 3,6%	Légumes	+ 0,6 %	↗
GDF	+ 1,6 %	↗	Protection social	+ 2 %	↗
Eau Chaude, Vapeur, Glace	+ 3,8 %	↗	Mutuelle	+ 1,6 %	↗
Réparation appareil ménager	+ 1,5 %	↗	Cantine	+ 2,3 %	↗
Entretien du logement	+ 2,2 %	↗	Entretien et réparations Véhicules	+ 2,3 %	↗
Habillement	+ 1,2 %	↗	Transport ferrovière	+ 2,1 %	↗
Viande	+ 3,1 %	↗	Transport routier	+ 2,2 %	↗
Poisson & crustacés	+ 1,0 %	↗	Assurance Habitation	+ 4,6 %	↗
Pain Céréales	- 1 %	↗	Restauration (dont cantine)	+ 2,3 %	↗
Fuits	- 1,7 %	↗	Services récréatifs et culturel	+ 2,5 %	↗
Moyenne générale : 2,09%					

Mais le plus dur reste à venir pour 2014 ! Déjà des hausses impactant directement le pouvoir d'achat nous sont imposées en ce début d'année :

- Les taux de TVA sont passés de 7 à 10% et de 19,6 à 20%.
- Les tarifs des transports publics augmentent de 3%.
- Le plafond du quotient familial, un dispositif réduisant l'impôt des familles en fonction du nombre d'enfants et des revenus, baisse de 2 000 à 1 500€ par demi-part.
- Les cotisations versées par l'employeur sur le contrat de complémentaire santé ne sont plus déductibles du revenu imposable des salariés. Cela change l'assiette de calcul de leur impôt sur le revenu, et, par ricochet, son montant.
- La redevance télé est passée à 133€ en 2014.
- ...

L'ensemble de ces données a été pris en compte dans l'élaboration de notre cahier revendicatif pour ces Négociations Annuelles Obligatoires 2014.

Voici donc les revendications de notre organisation syndicale, validées par les syndiqués :

1^{er} VOLET : AUGMENTATIONS GENERALES

- ➡ **4% POUR TOUS (cadres et non-cadres) au 01/01/2014. Talon pour les plus bas salaires à définir pendant les négociations (applicable sur la paye de mars).**
- ➡ **0,5% de budget de repositionnement pour le rattrapage des disparités de salaires entre les hommes et les femmes et les catégories socioprofessionnelles, avec un focus particulier pour les ouvriers et employés.**
- ➡ **Clause de sauvegarde : Sa mise en œuvre commence dès que l'inflation cumulée dépasse le taux de l'augmentation générale au cours de l'année 2014, et sans plafonnement.**

2^{ème} VOLET : PRIMES

- ➡ **Primes : Indexation sur le taux d'augmentation générale et au 1^{er} janvier : des primes de transport, des primes de retour, des primes pour travail posté, horaires imposés, VSD, nuit, des taux horaires compensés, des indemnités kilométriques, des primes de mise à disposition pour les salariés Itinérants Non Cadres, des primes de déplacement (risques, dépaysement...), des primes de formateurs...**
- ➡ **Augmentation de la prime de vacances à 1 400€, en deux versements en mai et décembre.**
- ➡ **Attribution d'une prime exceptionnelle pour tous de 1 000€ en compensation de la perte estimée sur la participation.**
- ➡ **Augmentation de +10% des gratifications concernant les médailles du travail.**

3^{ème} VOLET : ORGANISATION DU TRAVAIL / NEGOCIATIONS

- ➡ **Ouvrir des négociations pour que le calcul de la prime d'ancienneté soit basé, à terme, sur le brut de référence SIDEL au lieu du mini de la Convention Collective.**
- ➡ **Demande d'ouverture de négociation sur la part employeur pour le contrat mutuelle.**
- ➡ **Demande d'ouverture de négociation sur la part employeur pour le contrat restaurant.**